

**Budget**

**Question orale de Monsieur le Député Jean-Luc CRUCKE à Christophe LACROIX, Ministre du Budget sur « La dégradation de la note de la Région wallonne par Moody's et l'actualisation de la trajectoire budgétaire ».**

Monsieur le Ministre,

Le 10 mars dernier, l'agence de notation Moody's a abaissé la note de la Région wallonne qui est passée de A1 à A2 (avec perspective stable).

Lors des derniers débats budgétaires, nous avons parlé d'une « chronique d'une dégradation annoncée » et nous avons malheureusement raison.

D'ailleurs, dans son communiqué, les raisons invoquées par Moody's font largement écho aux craintes que nous avons émises lors des débats budgétaires. A savoir :

- Une trajectoire budgétaire qui s'écarte (largement) du retour à l'équilibre prévu initialement, un budget 2017 dont les besoins de financement dépassent le milliard € et une projection 2020 de ces besoins qui dépassent les 1,3 milliards €.
- Une trajectoire d'endettement inquiétante et une aggravation prévue du ratio dette/recette pour les prochaines années ;

Seul point positif : la perspective est stable. Si la gestion et la structure de la dette de la Région est relevée comme un des éléments justifiant cette perspective, cette dernière est aussi soutenue par le fait que la note du Fédéral apparaît comme robuste. C'est donc (en partie) grâce au Fédéral que le bulletin est (un peu) moins sévère.

J'aimerais dès lors vous poser les questions suivantes :

- Quelle est votre réaction par rapport à cette mauvaise nouvelle ? Pouvez-vous chiffrer l'impact de cette dégradation sur les charges d'intérêts ?
- Envisagez-vous, dès l'ajustement, d'initier une politique budgétaire compatible avec un retour plus rapide à l'équilibre et avec une amélioration structurelle de l'endettement ? Comptez-vous actualiser la trajectoire budgétaire que vous nous aviez fournie lors de l'examen du budget 2017 ?
- Dans le cadre des négociations avec les autres entités du pays sur les trajectoires respectives qui seront reprises dans le Pacte de Stabilité, comptez-vous inscrire la Région dans la trajectoire qui sera proposée par le Conseil Supérieur des Finances ? Ce qui, notons-le, est quand même l'esprit de l'accord de coopération de 2013.

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de l'Énergie et de la Fonction publique sur le contrôles de la fiscalité des véhicules**

Monsieur le Ministre,

En été 2016 la direction de la fiscalité des véhicules avait fait appel à 2 postes d'agents germanophones de contrôles de la fiscalité des véhicules. Aujourd'hui 3 agents germanophones sont engagés. Par leur définition il allait de soi que leurs contrôles se tiendraient principalement dans la région germanophone.

Aujourd'hui on doit constater que la majorité de leurs contrôles ont lieu sur le territoire francophone vu qu'ils doivent se rendre quasiment chaque jour sur le territoire francophone de la Région wallon (uniquement 4 jours par mois il y a des contrôles sur le territoire germanophone). Ceci pose pas mal de problèmes à ces agents, car ils ne maîtrisent pas ou presque pas la langue française. De plus le siège principal de ces agents comme de leur supérieur se trouve à Eupen, ce qui démontre également que la majorité des contrôles devraient se dérouler dans la région germanophone.

Monsieur le Ministre, vous allez sûrement confirmer que cet appel à candidature lancé en été 2016 était bien destiné à des candidats germanophones. Dans cet appel à candidature il est mentionné que des contrôles en langue française peuvent avoir lieu qu'exceptionnellement («quelques fois» / «manchmal» en allemand). Pouvez-vous donc m'expliquer pourquoi il y a actuellement uniquement 4 jours de contrôles par mois sur le territoire germanophone et 26-27 jours par mois sur le territoire francophone ? Vous ne constatez-pas là-dedans un comportement qui est en litige avec la législation de l'application de langues ? Par quels moyens souhaitez-vous améliorer la situation actuelle pour les agents concernés, ce qui serait important au niveau personnel, mais aussi afin de veiller que leur travail reste d'une qualité satisfaisante et adéquate ?

Dernièrement j'aimerais vous demander pourquoi des collaborateurs engagés en tant qu'agents germanophones doivent suivre des formations en langue française ?

Merci pour vos réponses.

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique sur les mauvais résultats de « Desi » concernant l'administration en ligne.**

Monsieur le Ministre,

C'est important d'analyser et de comparer régulièrement les performances des 28 États européens dans des domaines très divers, comme par exemple pour le numérique – allant de la connectivité (rapidité des débits fixe et mobile) à la numérisation des entreprises et des services publics.

Selon les résultats du dernier « Desi » (l'indice relatif à l'économie et à la société numérique publié par la Commission européenne), on pouvait lire que « l'utilisation d'internet en Belgique (11e) est à un niveau supérieur à la moyenne européenne. L'an passé, les Belges ont été plus nombreux à utiliser le net pour s'informer ou acheter. » Moi personnellement je pense que ce développement est en effet positif.

Mais tandis notre pays est 2e pour l'usage des réseaux sociaux, nous sommes 24e en matière de médias en ligne ! « L'administration en ligne (13e) est le domaine dans lequel la Belgique obtient les moins bons résultats. Les services publics mettent trop peu de données à la disposition des citoyens (21e), les services en ligne (15e) sont jugés trop peu compétitifs, les formulaires en ligne sont encore moins disponibles et le nombre d'utilisateurs stagne (40%). »

J'aimerais savoir si et comment vous vous voyez interpellé afin d'agir pour améliorer la situation ? Quel bilan tirez-vous de ces résultats ? Etes-vous en possession de chiffres plus détaillés en ce qui concerne la comparaison inter-régionale dans notre pays ? Où en est la Région wallonne actuellement dans ce défi ? Quelles sont les prochaines étapes à réaliser afin d'améliorer les résultats en lien avec l'administration en ligne ?

Merci pour vos réponses.

**Question orale de Monsieur le Député Gilles Mouyard à  
Monsieur Christophe Lacroix, Ministre du Budget et de la  
Fonction publique, sur « l'amélioration de l'administration en  
ligne en Wallonie »**

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que depuis 2015 la Commission européenne publie l'indice relatif à l'économie (Desi). Il s'agit là d'un outil qui présente les performances des 28 Etats membres dans des domaines très divers, allant de la connectivité à la numérisation des entreprises et des services publics.

La Belgique est classée en troisième position pour sa connectivité et en cinquième position pour ce qui est de l'intégration, des technologies numériques par les entreprises. Notre pays serait même l'un des pays de l'Union européenne les mieux adaptés au numérique.

Par contre, la Belgique occuperait la treizième place pour son administration en ligne. Trop peu de données seraient mises à la disposition des citoyens par l'administration, les services publics seraient jugés trop peu compétitifs, le nombre d'utilisateur stagnerait...

De tels résultats, pose la question de l'accessibilité du citoyen aux services publics au travers de l'administration en ligne.

En séance plénière, sur cette thématique vous indiquiez que la Wallonie devait améliorer le processus d'administration en ligne, et que dans ce cadre vous travailliez déjà à la dématérialisation de toutes les procédures. Et qu'une stratégie du numérique était développée en concertation avec le Ministre Marcourt

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Pourriez-vous faire le point sur les avancées enregistrées au travers du plan de dématérialisation numérique ? Quels sont les moyens alloués pour la réalisation de ce plan ? Pourriez-vous faire le point sur les actions concrètes développées en concertation avec le Ministre Marcourt ?

**Question orale de Mme WARZEE-CAVERENNE, Députée,  
à M. LACROIX, Ministre du Budget, de l'Énergie, de la Fonction  
publique et de la Simplification administrative  
sur « la cybersécurité des services publics wallons »**

L'administration wallonne doit s'inscrire dans une démarche de digitalisation et de recours toujours plus important aux plateformes en ligne pour interagir le plus efficacement possible avec les bénéficiaires du service public. La nouvelle plateforme [cheques-entreprises.be](https://cheques-entreprises.be) témoigne tout récemment de cette transformation dans une optique de simplification administrative et de meilleure communication vis-à-vis de nos concitoyens. Ainsi, les services publics doivent suivre la tendance technologique à condition qu'une prise en compte des risques liés soit justement réfléchi et planifiée. Les données piratées concernent surtout les données personnelles, les données bancaires, les mots de passe, les dossiers de bénéficiaires, les données concernant les cartes magnétiques, etc. Le numéro du Trends Public Sector de février dernier consacrait d'ailleurs un article à ce propos et insistait par exemple sur l'importance de crypter les données importantes conservées sous format numérique dans des bases de données et des fichiers Excel. Il s'avère que les services publics peuvent s'armer contre ces risques en passant des tests d'intrusion. Ceux-ci permettent en deux à cinq jours d'identifier les points faibles des TIC à partir d'internet et d'analyser le risque de piratage. Ces tests simples peuvent être effectués pour moins de 10.000 euros et fournissent à l'organisation un rapport détaillé sur les actions à entreprendre.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur ce dossier ? Sur quelles bonnes pratiques Monsieur le Ministre ambitionne-t-il de s'aligner ? De quelles ressources dispose le SPW pour se prémunir face aux risques de piratage informatique ? Sont-elles suffisantes ? Sont-elles internes ou le recours à des prestataires externes est-il privilégié ? Quelles démarches en matière de tests d'intrusion ont été entreprises ? Comment Monsieur le Ministre estime-t-il que la coordination et la vigilance en la matière pourraient être renforcées ?

## Interpellation de Pierre-Yves Jeholet à Christophe Lacroix, Ministre de l'Énergie, sur la gestion de la bulle des certificats verts

---

Le 24 novembre 2016, le Gouvernement adoptait en première lecture un projet de décret visant à organiser une opération de « temporisation » de la mise sur le marché de certificats verts (CV) excédentaires.

On parle de près de 10 millions de CV à « temporiser ». Soit une facture de plus de 650 millions d'euros.

Le problème est le suivant : les producteurs peuvent activer la garantie de rachat des CV auprès d'ELIA au prix de 65 euros pièce. Ce coût est répercuté sur la facture des consommateurs wallons. Actuellement, le volume de CV pouvant être financé par ELIA sur base de la surcharge actuelle de 13,82 euros/MWh est insuffisant pour qu'ELIA puisse faire face aux demandes d'achat de CV.

En décembre 2014, la majorité PS-CDH a décidé de voter un décret permettant à une partie des CV excédentaires d'être mise en réserve auprès de SOLAR-CHEST (filiale de l'intercommunale ECETIA). De cette manière, la surcharge d'ELIA était artificiellement maintenue à 13,82 euros /MWh.

Ma première question est la suivante : quel est le bilan de cette première opération de mise au frigo de CV auprès de SOLAR-CHEST ? En d'autres termes, cette opération a-t-elle atteint tous les résultats escomptés ?

L'opération de « temporisation » actuellement en cours de montage est du même ordre : les CV excédentaires seront mis au frigo sur la période 2017-2026 en vue de préserver artificiellement les tarifs d'ELIA. On camouffle donc le réel poids de la saga des certificats verts wallons !

Alors que l'opération SOLAR-CHEST était circonscrite à 4 millions de CV et que son coût était supporté *in fine* par les entreprises bénéficiaires de l'opération, cette nouvelle opération portera sur 10 millions de CV et sera supportée financièrement (charge des intérêts et gestion administrative du processus) par le budget wallon ! On parle d'un coût de l'ordre de 50 millions d'euros à charge du budget régional.

En d'autres termes, le prix du camouflage de la saga des CV wallons se chiffre à 50 millions d'euros.

Monsieur le Ministre peut-il confirmer le montant de cette addition salée à charge du budget wallon ?

Tout cela est-il/était-il évitable ? A lire les avis de la CWaPE du 20 juillet 2016 et du 21 février 2017 sur le sujet, il semble que le Gouvernement s'entête dans un seul scénario – le plus coûteux – qui n'agrée absolument pas le régulateur wallon... Pourquoi cet entêtement du Gouvernement ? Quelle est la justification du choix opéré par le Gouvernement alors que la CWaPE a clairement mis son feu rouge sur le processus ?

Quant à la lourdeur administrative mise en place par le mécanisme, nous avons des craintes. Dans son avis du 21 février 2017, la CWaPE prévient : « *Le mécanisme proposé par le Gouvernement est complexe à appréhender* »... Monsieur le Ministre peut-il nous rassurer sur le sujet ?

Lors de la première opération de mise au frigo en 2014, la CWaPE avait déjà alerté du risque de manipulation de marché des CV lorsque les CV mis au frigo seraient réintroduits. Dans son avis du 21 février 2017, le régulateur réitère ses craintes : « *... limiter toute possibilité de manipuler le marché des CV.* » Monsieur le Ministre peut-il préciser comment le système mis en place évite toute manipulation du marché ?

Enfin, pratiquement, comment va s'organiser cette « temporisation » ? La question fondamentale est de savoir qui va être le « temporisateur » ? Nous savons que les Intercommunales Pures de Financement (IPF) ont été approchées. Elles ont d'ailleurs déjà adopté une position pour certaines d'entre elles. Monsieur le Ministre peut-il préciser ce qu'il en est ? Pourquoi avoir déjà approché les IPF alors que le cahier des charges du marché public n'a pas encore été publié ?



Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Christophe Lacroix, Ministre de l'Energie, sur "Le positionnement du Ministre dans le dossier biomasse"

Bien que son prédécesseur n'était pas un des plus fervents partisans de la biomasse, il porta néanmoins le dossier de l'appel à projets d'une ou plusieurs nouvelles unités à positionner sur le territoire wallon.

Depuis, les débats récemment menés au sein d'IEW attestent de l'opposition d'une partie de la majorité à l'égard de la biomasse et la Commission Européenne prévoit que les EM ne pourront plus soutenir avec des moyens publics les installations de biomasse à moins qu'il ne s'agisse de centrale de cogénération de grande qualité !

Quel est le positionnement du Ministre ? Rejoint-il les opposants de sa majorité ? Faut-il mettre fin à l'appel à projet ?

Comment intègre-t-il les recommandations de la CE ?

N'est-il pas urgent de clarifier la position du gouvernement face à de potentiels investisseurs qui semblent déstabiliser par l'insécurité ?

Le point peut-il être fait sur le dossier et le traitement de son suivi ?